



M.B/M.K.

REPUBLIQUE TUNISIENNE

SECRETARIAT D'ETAT A  
L'EDUCATION NATIONALE

N°.....38./...E.S.

TUNIS, le 16 Novembre 1965

LE SECRETAIRE D'ETAT A L'EDUCATION NATIONALE

à Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements  
d'Enseignement Secondaire (Lycées, Collèges Secondaires  
et Moyens, Lycées Techniques et Collèges du 1er Cycle)

-/-

O B J E T : Organisation de cours de rattrapage

Il est conseillé à Mesdames et Messieurs les  
chefs d'établissement - compte-tenu du recrutement tardif  
de certains enseignants - d'organiser, dans les délais les  
meilleurs, des cours de rattrapage, sous forme d'heures de  
suppléance, dans les classes ayant été privées, jusqu'à  
ce jour, de professeurs.

Pr. Le Secrétaire d'Etat  
à l'Education Nationale et p.o.  
Le Chef de Service  
de l'Enseignement Secondaire



N. CHLIOUI